

Les questions-clés pour les reformes de la concurrence au Togo

Questions-clés	Rang	Strategies
<u>TOP-PRIORITIES</u>		
Le manque de connaissance de la loi chez les répondants est important. Près de la moitié des personnes interrogées (50%) ne sont pas au courant de l'existence d'une politique de la concurrence. La majorité (58%) d'entre eux n'est pas au courant de l'existence d'une autorité chargée d'exécuter la politique de la concurrence.	1	<ul style="list-style-type: none"> . organiser une campagne de communication sur la loi (consommateurs, secteur privé, autorités de régulation, etc)
Le renforcement de capacités de tous les acteurs impliqués	2	<ul style="list-style-type: none"> . formation des formateurs en matière de concurrence . informer, éduquer et sensibiliser tous les acteurs intervenants dans le processus
Les difficultés de la CNCC pour faire son travail par manque cruel de moyens.	3	<ul style="list-style-type: none"> . sensibilisation et lobbying auprès des acteurs politiques . rencontre individualisée avec les membres nommés de la commission . organiser une journée de réflexion pour débattre de la CNCC
La Corruption agissant sur la concurrence	4	<ul style="list-style-type: none"> . action de sensibilisation et de dénonciation (société civile, médias, secteur privé, etc.) .développer des actions concertées entre la commission nationale de lutte contre la corruption et la CNCC . établir un cadre de concertation et d'échange entre la commission nationale de lutte contre la corruption, la CNCC, les agences de régulation et les autres acteurs impliqués dans la concurrence et la lutte contre la

Questions-clés	Rang	Strategies
		corruption
<p>Absence d'harmonisation entre l'UEMOA et les lois de la concurrence. Pas de provisions légales pour la mise en place d'un cadre permettant la coopération entre les deux.</p>	5	. revisiter la loi (ministère du commerce)
<p>La non- représentativité de la société civile dans les instances de direction des organes de régulation. Par exemple, les associations de consommateurs ou des usagers ne sont pas représentées au sein des instances de régulation dans certains secteurs-clés de l'économie (notamment les télécommunications et postes (ART&P), l'énergie (ARSE), la communication (HAAC).</p>	6	<p>. faire un lobbying auprès des parlementaires pour revoir la loi . démontrer par des publications, des expériences des autres pays en matière de composition de membres des agences de régulation</p>
<p>Le manque de culture dans le domaine de la concurrence, contribue à rendre peu perceptibles les actions qui peuvent être développées pour améliorer le bien être des consommateurs</p>	7	. organiser une campagne de communication sur la loi (consommateurs, secteur privé, autorités de régulation, etc)
<p>La structure de l'autorité de la concurrence peut compromettre son indépendance, vu que c'est le ministre qui en est le président et le secrétaire permanent occupe aussi une position influente au sein du conseil</p>	8	<p>. sensibilisation et lobbying auprès des acteurs politiques . rencontre individualisée avec les membres nommés de la commission . organiser une journée de réflexion pour débattre de la CNCC</p>
<u>NON PRIORITIES</u>		
<p>La CNCC est un organe consultatif ; elle ne peut pas de son propre chef réprimer les infractions à la présente loi</p>		
<p>Parmi les pratiques anticoncurrentielles, les abus de position dominante, les aides d'Etat et la création de monopoles privés ou publics sont les plus présentes au Togo</p>		

Questions-clés	Rang	Strategies
<p>Le degré d'autonomie du régulateur du secteur de l'électricité (ASRE) par rapport au ministère de tutelle est moyen.</p>		
<p>Les secteurs comme l'eau, l'énergie, la téléphonie sont les plus caractérisés par le monopole. L'appréciation qu'ils ont du niveau de la concurrence est modéré dans le secteur des télécoms et du commerce de détail (biens de consommations), faible dans le secteur de l'électricité et élevée dans le transport (bus et taxi).</p>		
<p>La plupart des agences reconnaissent qu'il y a des monopoles d'Etat. Elles distinguent le monopole de Togo Telecom dans le secteur de la téléphonie filaire, la Togolaise des Eaux dans le secteur de l'Eau, la CEET dans le secteur de l'énergie électrique</p>		